

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

compliquées; on ne peut y exceller sans connaître la chimie, la botanique, etc. avoir des notions étendues de physiologie végétale et animale. Mais avec ces connaissances le cultivateur pourra quintupler et décupler les produits de son domaine. Le correspondant est certainement bien étranger au pays s'il ne sait pas qu'annuellement des gens venus ici d'outremer, sans capitaux, prennent des terres à ferme d'abord, puis les achètent bientôt et souvent emploient comme serviteurs ceux mêmes dont ils ont tenu les terres à ferme. C'est ainsi qu'un grand nombre des terres qui avoisinent Montréal et nos autres villes sont devenues la propriété de nouveaux colons. Le correspondant pourrait-il nous expliquer ce fait autrement que par l'ignorance des uns et l'éducation des autres; le Canadien ne le cède certainement à personne ni en économie, ni en frugalité ni en amour du travail.

Le correspondant cite encore le testament politique du cardinal de Richelieu pour prouver que l'éducation ne doit pas être donnée à la masse d'un peuple. Je dirai d'abord que cet opuscule, quoique imprimé sous le nom du cardinal, n'est pas de lui, comme la chose a été bien prouvée; et qu'il est en effet indigne de ce grand homme. D'ailleurs, fût-il de lui, l'opinion de ce ministre de Louis XIII, ne pourrait contre-balancer des faits aussi patents que ceux que nous avons sous les yeux. Quels sont en effet les pays pauvres, les pays opprimés, si ce ne sont les pays où le peuple gémit dans l'ignorance; quels sont d'un autre côté les États dans lesquels vous voyez les peuples libres et heureux, si ce ne sont ceux où l'éducation est généralement répandue. D'un côté, la France, l'Angleterre et les États-Unis; de l'autre, l'Espagne, le Portugal et une partie de l'Italie. Je dis plus; les peuples ignorants ne peuvent être libres; ils pourront bien anéantir des tyrans, mais toujours à la place de l'idole renversée il s'en élève un autre, après que l'anarchie et la licence ont régné quelque temps sous le nom de liberté. Les États-Unis, éclairés, ont conquis leur indépendance et avec elle la paix et le bonheur; le Mexique ignorant, au contraire, avec son indépendance, n'a trouvé que la guerre civile et les maux qui l'accompagnent. Les États esclaves sentent bien la plupart ce que peut l'éducation, lorsqu'ils défendent par des lois et des châtiements aux esclaves d'apprendre à lire et à écrire. Ce ne sont pas des hommes qu'il s'agit de former là, mais bien une espèce d'animal miroyen entre l'homme et la brute. C'est là bien connu les effets de l'ignorance et en tirer un excellent parti dans l'intérêt de l'égoïsme. Les auteurs de ces lois n'ignorant pas que l'ignorance avait tellement abruti certains peuples sauvages de notre continent, qu'ils n'ont jamais pu comprendre la civilisation et qu'ils ont mieux aimé se faire balayer de la surface du globe que d'accepter ses bienfaits.

L'auteur du testament politique ne s'oppose pas d'ailleurs à ce qu'on enseigne aux enfants du peuple la lecture, l'écriture et les autres connaissances primaires, mais seulement à ce qu'on ne veuille faire des savans de tous les individus qui composent le peuple. (voir la citation du correspondant). Or, les lois d'éducation passées par notre parlement ni par aucune législature que je sache, n'ont eu en vue ce projet chimérique et ridicule. Ce que veut la loi c'est de donner aux enfans du peuple ces connaissances primaires et générales, nécessaires ou utiles dans tous les états de la vie: la lecture, l'écriture, le calcul arithmétique, les premières notions de grammaire, de géographie, d'histoire, etc. Je pense bien que tout ceci ne fera pas encore de ces demi-savans que craint tant le correspondant, qui troublent l'église et l'état, tandis qu'ils n'ont rien à craindre des savans et des ignorans. A ce propos, il cite ce proverbe de Salomon: "sapiens timet et declinat, stultus autem transiit et confidit." Si je ne rappelle un peu mon latin, stultus ne signifie pas un demi-savant; je le traduirais bien plutôt par ignorant.

Après avoir dit qu'il n'y a que les demi-savans qui troublent l'état, je ne m'attendais pas que quelques lignes plus bas, le correspondant s'élèverait contre le taxe ou cotisation, qu'il nierait à l'état et droit d'imposer pour l'objet de l'éducation, comme si ce n'était pas s'élever contre les lois de l'état. Pour cela il établit un parallèle entre l'état et le tuteur d'un enfant qui pèche par tous les points. Comme il admet pourtant "qu'il (l'état) peut prendre au bien de ses sujets ce qui est nécessaire pour l'administration destinée à leur procurer protection dans leur liberté et la jouissance de leurs propriétés," j'en conclus qu'il faut imposer des cotisations pour le soutien de l'éducation. En effet, ou ce sont les biens d'un homme qui envoient des enfans à l'école qui sont imposés pour l'objet de l'éducation, ou ce sont les propriétés d'une personne qui n'a pas d'enfans à envoyer à l'école ou qui ne veut pas faire instruire ses enfans; dans le premier cas il n'y a pas de contrainte, puisque la personne cotisée est disposée à faire d'elle-même ce que la loi lui impose dans l'intérêt de ses enfans, et dans le second cas, la personne dont les biens sont imposés pour le soutien des écoles, en retirera "protection dans la jouissance de sa propriété." En effet l'éducation généralement répandue fait fuir la misère et par suite le crime qui viole la propriété. J'ai visité certaines campagnes aux États-Unis et j'ai remarqué avec surprise qu'on n'y ferme pas les portes au verrou, même la nuit, et avec bien plus de surprise encore, que le larcin y est une chose inouïe. C'est bien différent dans la plupart de nos campagnes. A quoi tient donc cette différence? Quant à l'homme qui ayant des enfans se refuse au devoir sacré de les faire instruire, la cotisation doit lui être imposée comme une pénalité.

Il y a taxes directes et taxes indirectes, et un état ne peut subsister sans les unes ou les autres. La législature provinciale accorde annuellement à nos collèges des sommes considérables sur le produit des taxes indirectes, que paie également

le peuple, et le correspondant n'a jamais songé probablement à élever la voix contre cet abus. Pourtant, dans ce cas, les contribuables retirent un profit moins immédiat des sommes d'argent qu'on prélève sur eux pour cet objet.

Il est bien singulier que le correspondant, qui dit avoir lu la loi des écoles, lui reproche de ne pas songer à donner une éducation religieuse aux enfans. Qui donc est appelé à mettre la loi en opération, si ce ne sont les pères de familles dans chaque municipalité? Ne sont-ce pas les commissaires d'écoles élus par eux qui nomment et désignent les instituteurs, qui régissent le cours d'étude, etc., imposent les réglemens à suivre dans les écoles? Le curé ou ministre n'a-t-il pas une part importante dans l'administration des écoles, surtout en matière religieuse. Tout prêtre, ministre ou personne faisant partie d'un corps religieux enseignant, ne peuvent-ils pas se livrer librement à l'enseignement, sans être tenus de subir un examen comme le commun des instituteurs? Ce n'est certainement pas là une clause prise du système universitaire, dont on a fait un si terrible épouvantail.

UN AMI DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE. —Minerve.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 4 JUIN, 1847.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

Avant-hier à 3 heures, P. M., Son Excellence le gouverneur-général a ouvert la troisième Session du Second Parlement Provincial, depuis l'Union. De bonne heure les abords du Palais Législatif étaient encombrés par une foule immense venue pour être témoin de l'événement. La salle du Conseil Législatif fut bientôt remplie de l'élite de la société de Montréal et nos belles Dames en grande toilette occupant l'espace réservé pour elles de chaque côté de la salle ornaient un ravissant coup-d'œil.

Son Excellence se rendit au Parlement au bruit du canon, escorté de son brillant État-Major. Il fut reçu à la porte par une garde d'honneur composée de détachemens des troupes de ligne, et par le commandant des forces sir Benj. d'Urban, le général Gore, le commandant de la garnison, et ceux des régimens de ligne, les chefs des principaux départemens militaires et civils, etc. S'étant assis sur le trône, la présence des membres de l'Assemblée législative fut requise, et les membres s'étant rendus à la barre, Son Excellence prononça le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

J'éprouve un sincère plaisir de vous rencontrer, pour délibérer sur les intérêts importants qui nous sont confiés. Les représentations qui ont été faites de la part de cette province, et de celles qui l'avoisinent au sujet du bureau de la poste ont engagé l'attention sérieuse du gouvernement impérial. Il est en mon pouvoir de vous informer, que les ministres de Sa Majesté sont prêts à abandonner aux autorités de la province le contrôle de ce département, aussitôt que par une entente entre les diverses législatures des arrangements auront été mûris pour assurer à l'Amérique britannique du nord un système postagère effectif et uniforme.

Un statut passé dans la dernière session du parlement impérial a conféré aux législatures coloniales le pouvoir de rappeler les droits différenciels ci-devant imposés dans les Colonies en faveur des produits britanniques. Il est probable que par l'exercice de ce pouvoir vous pourrez donner des avantages au consommateur, sans faire tort au revenu. Je recommande ce sujet à votre considération, et je vous soumettrai certaines communications qui y ont rapport, que j'ai reçues du secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Colonies, ainsi que des lieutenans-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

On vous soumettra des mesures pour étendre plus généralement les facilités de l'emmagasinage en entrepôt aux Ports de l'intérieur, et pour effectuer des améliorations dans notre système commercial, qui toutes engageront, j'en suis convaincu, votre attention.

En conformité à une adresse présentée par la Chambre d'Assemblée, dans le cours de la dernière session, on a fait des recherches dans le but de constater la possibilité qu'il y aurait de construire un chemin à rails entre Québec et Halifax, et quel en serait le coût probable.

Le gouvernement impérial a entrepris une exploration de la ligne proposée, qui est encore en progrès.

Je soumettrai pour votre information une dépêche du Secrétaire d'État démontrant les mesures que le gouvernement de Sa Majesté se propose d'adopter pour remédier aux inconvéniens que les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord paraissent avoir soufferts de l'opération du Statut Impérial, pour la protection du droit de propriété littéraire.

En contemplation de la grande émigration à laquelle on peut s'attendre cette année, il a été pris des mesures pour pourvoir d'avantage à la réception et à l'assistance médicale des malades; et pour augmenter les moyens de transporter ceux sans moyens d'existence dans des lieux où leur travail pourrait être requis. Le parlement impérial a fait un octroi plus considérable dans ce but. Quoiqu'il soit à craindre qu'il y aura beaucoup de dénuement et de souffrances parmi

certaines classes d'émigrés qui arrivent dans cette saison, j'ai lieu de croire qu'il seront accompagnés par un nombre plus qu'ordinaire de personnes possédant un capital qui seront une acquisition pour la province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai ordonné que les comptes du revenu et de la déception de l'année écoulée, ainsi que les estimés pour l'année courante, soient mis devant vous.

Je vois avec plaisir qu'il y a une augmentation dans le revenu provenant des travaux publics.

Je compte sur vous pour l'adoption des mesures nécessaires pour maintenir les établissemens et le crédit de la province, et pour supporter le haut caractère de probité et de bonne foi dont le Canada a toujours joui.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Nous avons raison de bénir la Providence de nous avoir préservés de la calamité de la famine dont une autre partie de l'empire a été douloureusement affectée, et je vous félicite sur la libéralité que les habitans de cette colonie de toutes classes et de toutes origines ont montrée, en contribuant au secours de leurs infortunés co-sujets.

Je ne puis m'abstenir de mentionner le fait, qu'entre ceux dont la générosité a été si marquée dans cette occasion critique, sont nos frères les Indiens.

Les événemens de l'année dernière, quoiqu'exceptionnels jusqu'à un certain point, indiquent qu'il y a une demande croissante en Europe pour les produits de ce Continent, et rendent de la plus haute importance pour les habitans de cette Province l'amélioration au plus haut point de ses avantages naturels, et de ceux qui s'y rattachent comme partie intégrante d'un Empire où abonde la richesse et la population.

J'ai l'intime conviction que vous apprécierez d'une manière convenable la responsabilité qui pèse sur le parlement dans cette conjoncture, et que par une législation sage vous vous efforcerez de donner toute l'extension et le développement possibles au commerce, aux facultés productives et aux ressources de la province, et de donner à ses institutions la prise sur les affections du peuple qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social.

Je suis prêt à co-opérer de bon cœur avec vous dans toutes les mesures propres à atteindre ces objets importants, et je suis autorisé à vous réitérer l'assurance du désir sincère de Notre Gracieux Règne de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitans.

Voici la liste des membres présens:—

- MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Bouthillier, Cameron (Cornwall), Chamberlain (Lanark), Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBlery, Desautour, DeWitt, Draper, Drummond, Duggan, Ermatinger, Foster, Fournier, Franchère, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jessup, Jobin, Laeoste, La Fontaine, Lantier, Laurin, Le Moine, Leslie, Lyon, Macdonald (Kingston), Macdonald (Glengary), Macdonald (Dundas), Macdonald (Stormont), MacNab, McConnell, Merritt, Moffatt, Morin, Murty, Nelson, Papineau, Powell, Price, Prince, Robinson, Scott, Seymour, Smith (Wentworth), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Watts, Webster, Woods.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

Mercrredi 2 juin 1847.

Après avoir entendu le discours du trône quand les membres de la chambre d'assemblée revinrent prendre de leurs sièges, nous avons remarqué avec plaisir, qu'un très grand nombre de nos députés étaient présens. Les bancs de l'opposition étaient presque tous remplis; Nous avons compté de ce côté 34 membres, et 28 du côté ministériel. La plupart de ces messieurs occupent les mêmes places que l'an dernier. La seule remarquable exception était M. Draper, qui au lieu d'occuper son siège à la tête des rangs ministériels s'était placé à l'extrémité de la chambre à côté de M. Colville, membre pour Benharnais. Les bancs ministériels occupés, l'étaient par MM. Cayley, Daly et Papineau! M. M. Baldwin—La Fontaine—Morin—Alwin Price occupaient leurs anciennes places.

Les procédés de la chambre commencèrent au milieu du bruit du canon et des trompettes, annonçant le départ de Son Excellence, ce qui nous empêcha de saisir d'abord tout ce qui fut dit par quelques membres. L'orateur annonça à la chambre l'élection du solliciteur-général ouest pour Cornwall, de M. Lyon pour Carleton, de M. Conger pour Prince-Edouard et de M. Fournier pour l'Islet. M. Conger fut introduit par MM. Baldwin et Price et M. Fournier par MM. Morin et Bertrand; ces deux messieurs se placèrent sur les Bancs de l'opposition et MM. Cameron et Lyon sur les bancs ministériels.

L'orateur annonça alors à la chambre en termes que nous ne pûmes entendre que bien imparfaitement que durant la vacance parlementaire, l'honorable W. Robinson, ayant accepté une place hertivie de la couronne, avait rendu son siège vacant; que s'il n'aurait été son devoir comme orateur d'amener un writ pour l'élection d'un membre pour Simcoe, mais que le writ avait été émané sur le greffier de la couronne en chancellerie sur le certificat de deux membres de la chambre, et qu'en vertu de ce writ, M. Robinson avait été réélu pour ce comté. L'honorable W. Draper se leva alors et annonça son intention de résigner son siège.

Le col. Prince demanda à l'honorable et savant membre en quels capacités il avait ce jour à pris son siège? Le bruit courait depuis long-

temps qu'il avait accepté une situation incompatible avec un siège parlementaire, c'est-à-dire qu'il avait accepté la place rendue vacante par la mort du Juge Hagerman. Le col. Prince allait continuer à faire quelques remarques sur l'inconvenance de la conduite de M. Draper quand l'orateur l'interrompit, en lui disant qu'il n'était pas dans l'ordre, de faire une question et sans attendre la réponse, de faire un discours.

Le col. Prince dit que la réponse était bien simple et ne demandait pas de *Dodging*, (ruses) on disait publiquement dans les journaux que l'honorable et savant messieur avait rendu son siège vacant et ces messieurs ne résignent comme on sait que pour bonne con-si-dé-ra-tion; enfin que M. Draper avait accepté la place de juge.

M. Draper n'hésitait pas à dire qu'il n'avait accepté aucune place. Il est vrai que Son Excellence lui avait fait l'honneur de lui faire une offre de cette nature, mais il avait sollicité et obtenu pour sa propre commodité la permission de retarder sa réponse pendant quelque temps et il ne l'avait pas encore donnée.

M. Christie se leva et lut quelque chose que nous ne pûmes entendre. C'est probablement le programme de tous ses travaux de la session.

M. Baldwin se leva alors et dit que l'élection du membre pour Simcoe sous les circonstances détaillées par l'orateur renfermait une question de la plus haute importance pour les privilèges de cette chambre et que cette affaire requerrait des explications pleines et entières. S'il avait bien compris l'orateur, M. Robinson en acceptant office avait rendu son siège vacant et là-dessus des honorables membres ont pris sur eux d'émaner un warrant pour une nouvelle élection comme s'il n'y avait pas eu d'orateur du tout. Il paraissait donc bien clair à l'esprit de ces membres que la place d'orateur était vacante avec ensemble le siège d'Hamilton. M. Baldwin dit qu'il n'ajouterait rien pour le moment sur les rumeurs répandues dans la province et ayant rapport à ces procédés extraordinaires et sans précédents; il n'avait qu'à répéter seulement qu'ils demandaient les explications les plus complètes: Dans l'espoir que la chambre les obtiendrait, il voulait savoir si le warrant émané par les deux membres était mis sur la table ou s'il était nécessaire d'ordonner qu'il fut produit.

L'orateur dit qu'il était prêt au plus court avis d'expliquer à la chambre comme c'était son devoir de le faire tout ce qui concernait les communications qui avaient eu lieu entre lui et l'exécutif. Quand le temps sera venu, il serait préparé à donner une explication aussi complète qu'on peut la désirer.

M. Baldwin fit alors motion secondé par le col. Prince que le writ pour Simcoe fut mis de suite sur la table: Adopté, nem. com.

M. Baldwin dit alors que l'orateur ayant exprimé sa bonne volonté de donner aucune explication désirée, et vu la présence en chambre des deux membres qui avaient déclaré son siège vacant pour lui, il espérait qu'eux aussi étaient prêts d'expliquer les circonstances qui les ont conduit à une conclusion aussi extraordinaire. La chambre doit être satisfaite que l'orateur est réellement à sa place, et si nos moyens convenables doivent être immédiatement adoptés pour la remplir.

M. Daly dit que ses explications seraient courtes et simples. Une commission fut émané le 4 du mois, nommant l'orateur à la place d'adjutant-général de milice de la province, et le 6 du même mois, sous l'impression que la place d'orateur était vacante, le certificat fut signé sur lequel l'élection de Simcoe fut lieu.

M. Baldwin.—Mais la commission était elle acceptée? certainement l'honorable membre pour Mégantic, avec sa longue expérience parlementaire doit savoir que l'acceptation de la place rend le siège vacant; sa question était, la place a-t-elle été acceptée? si elle ne l'a pas été, pourquoi le certificat a-t-il été émané?

M. Cayley dit que le writ a été émané sous l'impression que l'honorable membre aujourd'hui au fauteuil avait rendu son siège vacant.

M. Baldwin dit qu'il serait satisfait et qu'il prendrait une explication de l'orateur, de l'honorable membre pour Mégantic ou d'aucune autre personne autorisée à la donner, mais qu'il considérerait que de quelque part, il avait droit d'attendre une réponse à sa question. La chambre ne devait pas être traitée cavalièrement par aucun ministre, ni trompée par aucun malentendu. On devait à l'indépendance de la chambre lors d'une question aussi vitale pour les privilèges du peuple qu'elle représentait, de l'informer de toutes les circonstances et soit que les explications fussent données par l'inspecteur-général ou par l'orateur lui-même, c'était le droit de chaque membre de cette chambre d'avoir une réponse à la question qu'il ferait là-dessus.

Le col. Prince pensait que sous les circonstances, il serait mieux de référer la question à un comité spécial, avec pouvoir de faire venir devant lui les personnes et les documents et s'enquérir si la place avait été acceptée. Ceux qui devaient répondre à la question étaient les membres du gouvernement; aucun d'eux n'était par conséquent capable de le faire à présent.

M. Cayley dit encore que la commission fut émanée sous la supposition qu'elle serait acceptée. Celui à qui elle avait été envoyée pouvait dire si elle avait été acceptée ou non. La présence ce jour de l'honorable orateur dans la chambre était une preuve formelle qu'il n'avait pas accepté.

M. La Fontaine dit qu'il n'y avait aucun doute que l'émanation seule de la commission ne rendait pas le siège vacant. La question était de savoir si la commission avait été accompagnée ou suivie par l'acceptation. L'honorable membre savait-il si la place lui serait offerte et alors est-ce que les ministres ne devaient pas savoir s'ils l'accepteraient? et n'ont-ils pas émané le writ dans la croyance qu'il l'accepterait?

M. de Bleury était d'opinion qu'on avait répondu amplement à la question. C'était le devoir des ministres de constater si la place avait

été acceptée ou non. Il admettait qu'ils avaient commis une bêtise (écoutez!) et ce n'était pas la première malheureusement, ni la seconde, ni la dernière probablement! (rires prolongés).

M. Price.—La commission a-t-elle été renvoyée? L'a-t-elle été avant la date du warrant?

M. Cayley.—Elle l'a été après, la commission a été émanée le 4 et est revenue le 10; le warrant est sorti le 6.

M. Gowan dit qu'il ne se soumettrait pas à une bêtise affectant les droits et privilèges de cette chambre. Il insistait sur les explications les plus amples et les moins équivoques. De deux choses l'une: ou l'honorable membre maintenant au fauteuil n'était pas un membre de la chambre, ou Mr Robinson n'en était pas un lui-même. S'il n'y avait pas d'orateur quand le writ pour Simcoe a été émané, l'élection de Simcoe était bonne. S'il y en avait un, alors M. Robinson n'était pas membre. Il espérait que la question serait soumise à un comité spécial, choisi avec impartialité qui prendrait dans tout la preuve par écrit, pas verbalement. S'il était bien informé le premier officier de la couronne, le procureur-général ouest avait donné son opinion que sir Allan McNab n'était plus orateur, et ce monsieur lui-même, d'après des rumeurs de journaux, avait signé un document, rendant par là son siège vacant.

L'Orateur.—L'honorable membre a été mal informé. Je n'ai jamais signé aucun document comme adjutant-général.

M. Gowan.—Jusqu'à la je suis satisfait; mais il importe que tous les documents soient mis devant le comité. Tant que cela n'aura pas été fait je ne serai pas satisfait.

M. Baldwin dit que l'inconvénient du retard serait très-grand, une grave question s'était élevée savoir si la chambre avait ou non un orateur. La difficulté avait été bien définie par M. Gowan. Comment pouvaient ils procéder à d'autres affaires avant que celle là fut réglée, et qu'ils sentent s'ils avaient un orateur ou si la chambre était présidée par un étranger? Ils pourraient trouver bien des précédents de cas où la chambre était appelée à décider si un siège était vacant ou non. Mais avant d'entendre l'explication des circonstances de ce cas-c, comment pourraient ils dire si c'était un cas à référer pour plus ample considération et production de preuve ou non et il ne pouvait pas traverser dans les records de cette législature ni d'aucune autre dans le monde aucun précédent embrassant la question du siège de l'orateur, et dans cette question gisait tout l'ordre et la régularité de leurs procédés.

M. Gowan remarqua qu'il n'y avait pas de question devant la chambre.

M. Aylwin dit qu'il n'était pas nécessaire qu'il y eût une question devant la chambre en matière de privilèges. La position de la chambre était extraordinaire. Si le warrant pour une élection avait été émané par divers membres liés au gouvernement, la chambre avait le droit d'exiger des explications sur ce qu'ils avaient usurpé des pouvoirs qu'ils n'avaient pas. Ils sont dans une position telle que l'excuse de "bêtise" ne doit pas être écoutée par la chambre. Ils ont commis une telle violation de ses privilèges, que leur châtiment devrait être des plus complets et sommaires. Il fallait qu'ils subissent la conséquence de leur faute. Ce warrant a été signé par l'officier qui avait signé la commission (M. Daly) et l'autre membre qui l'a signé, était l'honorable procureur-général Est le premier officier en loi de la couronne. L'excuse de bêtise ne pourra suffire. Ayant conseillé l'émanation d'une commission aussi importante, c'était leur devoir de donner, et celui de la chambre d'exiger, des explications franches et entières.

M. DeBlery dit qu'il n'a pas allégué une bêtise pour excuser le ministère mais comme une raison de nommer un comité pour s'enquérir de l'affaire.

M. Cayley nia qu'il y eût de la part du ministère un manque de sincérité et allait continuer à repousser les attaques de l'opposition quand l'orateur l'arrêta en lui faisant remarquer qu'il ne pouvait faire un discours lorsqu'il donnait des explications.

M. Alwin aurait désiré entendre ce que l'honorable membre avait à dire, ceux qui étaient obligés de donner des explications ne l'avaient pas fait. L'allégué fait par l'honorable membre pour Mégantic était un allégué extraordinaire, mais le serait encore plus si la chambre en était satisfaite. La question devant eux ne devait pas être décidée d'après des sentimens de partis. Les ministres apprendraient à leurs frais, quo dans une question de privilège, ils ne pourraient pas traiter la chambre aussi cavalièrement qu'ils avaient coutume de faire. L'orateur était placé dans une position difficile et très délicate, une position sans parallèle et pour laquelle il est impossible de trouver aucun précédent. Il présidait aujourd'hui la chambre, quand il était très possible que la majorité de cette chambre pouvait être d'opinion qu'il avait aucun droit d'être en son enceinte du tout. Il insistait que c'était le devoir de M. Daly d'expliquer tous les faits à sa connaissance, faits dont il était très possible qu'il eût seul la connaissance. Il n'y avait pas à dire ou ce précédent les conduirait. Lui (M. Alwin) et aucun membre de la chambre, pourraient aussi bien, s'il était leur plaisir, faire sortir un writ pour Hamilton. Cette question ne pourrait être référée à un comité, quoiqu'ils pussent, s'ils ne recevaient pas des explications satisfaisantes, être obligés de faire une adresse à Son Excellence, le priant de mettre devant la chambre des copies de toutes les communications existantes. Il pouvait bien se faire qu'un présent ils seraient satisfaits de témoignages de vive voix, mais qu'il était clair qu'il y avait une vacance soit à Hamilton soit dans le comté de Simcoe. L'honorable orateur ou M. Robinson était de trop dans la chambre. Comment les ministres ont-ils osé signer une commission pour l'important office d'adjutant-général sans le consentement et contre la volonté de l'orateur. Toute l'affaire était anormale dans l'histoire constitution-

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

PHYSIONOMIE DE LA CHAMBRE.

La session est ouverte. Le Discours du Trône est entièrement dénué d'intérêt et ne contient rien de neuf. Les allusions mêmes concernant les importantes questions du postage colonial, des droits différentiels, du chemin de fer de Québec, sont faites en des termes laconiques qui indiquent pour ainsi dire le peu de trouble que le ministère entend se donner à leur sujet.

La chambre d'assemblée, comme nos lecteurs pourront le voir dans les débats que nous publions aujourd'hui en entier, a eu une séance très intéressante mercredi dernier. En entrant dans la loge des journalistes nous avons trouvé les membres calmes et de bonne humeur, adversaires et gens du même parti, paraissant se revoir avec plaisir.

Les messieurs assis sur les banquettes ministérielles, il faut bien le dire, étaient peu propres à ranimer la confiance du côté droit. Les honorables membres de ce côté pouvaient bien s'entre-regarder ou souriaient, contemplant les figures si peu expressives de MM. Cayley, Daly et Papi-neau, en voyant tant de bancs vides autour d'eux et l'imposant coup d'aile qu'offraient les rangs de l'opposition.

La discussion survenue de prime-abord sur la question du siège de l'Orateur et de l'élection de Simcoe nous a donné un coup d'œil dans les dispositions de la chambre et nous a permis d'observer la décadence rapide de pouvoir parlementaire, qui menace le cabinet. Les ministres ont été complètement battus durant cette séance.

Ils ont eu de désolants mécomptes de leurs amis mêmes, qui paraissent fatigués complètement de leur incapacité, de leurs imprudences et de leurs fautes.

Les pauvres ministres ont vraiment fait pitié mine durant toute la discussion; on s'attendait à une lutte vive, animée, soutenue entre des adversaires qui se menaçaient, se provoquaient s'attaquaient depuis douze mois; mais au premiers mots, MM. Daly et Cayley ne savaient plus que dire, et M. Papineau est resté muet.

Les attaques contre eux sont venues des deux côtés à la fois « expliquez-vous leur disait-on : une grave question se présente, donnez nous en les détails afin que la chambre puisse juger. » Le ministère n'a pu rien répondre. Il n'était pas préparé! Il ne savait pas ce qu'il devait dire! Ils ont com mis une bêtise, dit M. De Bleury, ce n'est pas la première; ils en sont coutumiers et la chambre de rire.

« Il n'y a pas de fautes, ajoute M. Gowan : la chambre ne se souciera pas à des bêtises. » « Les bêtises ne peuvent plus faire, dit M. Aylwin; êtes vous l'administration? si vous l'êtes, parlez donc. »

Les ministres se contentent de dire qu'ils ont agi sous une fausse impression; qu'ils ont voulu par erreur priver sir Allan MacNab de son siège parlementaire et de son fauteuil d'Orateur. Bat-tus sur un point ils se retranchent sur un autre et sont également défaits, mis en pièces sur ce point-là.

Sir Allan les regarde de toute la hauteur de son siège avec un air souverainement méprisable. M. Draper blotti dans un coin et sous cape de l'impécuniosité de ses collègues. Les applaudissements ministériels lèvent les épaules de pitié et promettent des regards d'inquiétude sur le bataillon serré de l'opposition.

Le col. Prince regarde les ministres du coin de l'œil, et ceux-ci semblent lui dire d'un air piteux : Cruel, pourquoi m'avoir trahi, etc. Bref, jamais ministère ne s'est trouvé dans une position plus humiliante. Ces messieurs veulent que la session soit courte. C'est bien naturel; comme le ministère est aujourd'hui composé, le parti tory ne pourrait demeurer longtemps sans se scinder. Car même avec M. Sherwood, M. Badgley ou M. MacDonald, qui pourra en tenir les éléments ensemble? Les rôles sont changés, l'opposition est fort forte pour le cabinet, et dans les rangs ministériels, la discorde a succédé au principe de fusion et d'action commune. Il faudrait un homme supérieur pour rallier tous ces intérêts divergents, cet homme, M. Draper parti, ou est-il? Ce n'est pas M. Sherwood, encore moins M. Badgley.

Tous ces phénomènes nous promettent une session intéressante, de grandes luttes parlementaires, un spectacle animé, fertile en incidents et en émotions de tout genre. Ce ne sera pas comme l'année dernière; les résultats de tous les débats ne seront pas connus à l'avance. Des ministres aussi gauches que ceux que nous avons vus semer l'anarchie dans aucun parti. Il y a des symptômes évidents de cette anarchie dans les rangs ministériels. Une scission com-mence à poindre qui sera fatale au cabinet, nous en sommes convaincus, surtout avec des adversaires devant lui comme MM. Baldwin La Fontaine Aylwin Price Morin etc. Il y a un certain nombre de députés venus qui s'aperçoivent que les promesses ministérielles ont considérablement baissé de prix sur le marché, par suite de la grande concurrence, et qui sont tentés de garder l'indépendance de leurs votes, au moins jusqu'à ce qu'il y ait des hommes plus habiles au pouvoir. Enfin un biengrand nombre sont impatients de l'inaction du cabinet, s'agitent en cherchant une voie nouvelle pour échapper à la nullité du rôle que l'administration veut partager avec eux.

M. Cayley dit qu'il n'avait aucune objection à la marche proposée, et qu'il serait préparé à produire les papiers de bonne heure.

M. Aylwin dit qu'il retirerait sa motion, si on voulait produire les papiers à la prochaine séance de la chambre.

M. Cayley. Je les produirai vendredi.

M. La Fontaine est parfaitement d'accord avec ce qui vient d'être dit; ou vous êtes orateur, monsieur, ou vous ne l'êtes pas; si vous l'êtes, l'hon. monsieur qui siège pour Simcoe est étranger et n'a pas droit de siéger dans cette chambre. Si la personne élue pour Simcoe en vertu du warrant mis sur la table a également le droit d'occuper son siège, alors monsieur, vous êtes un usurpateur et vous n'avez pas droit d'occuper la place que vous avez aujourd'hui. L'hon. membre est d'opinion que jusqu'à ce que la question soit décidée la chambre ne doit pas procéder aux affaires. Il fait motion d'ajourner à vendredi.

La chambre est ajournée à vendredi à 3h P. M.

NOMINATIONS AU CONSEIL LÉGISLATIF.

Nous protestons solennellement contre les trois nominations qui viennent d'être faites de conseillers législatifs. Elles sont autant d'injustices pour nos compatriotes qui ne sont pas suffisamment représentés dans cette chambre. Est-ce que le gouverneur général peut sanctionner une violation aussi flagrante de nos droits? une proscription aussi honteuse de la moitié de la population? l'article suivant du Canadien en fait voir toute la vérité.

« Dans notre dernier numéro nous annonçons la nomination de M. Ferrier au conseil législatif. Depuis, l'on nous a procuré une liste des membres actuels de cette branche de la législature dont la seule inspection suffit pour démontrer l'injustice avec laquelle est répartie la représentation. Le nombre des conseillers législatifs est de 34. Sur ce nombre 18 appartiennent au Haut-Canada et 16 au Bas-Canada. Sur les 16 conseillers qui sont censés représenter le Bas-Canada dont la population est, de beaucoup, plus considérable que l'autre partie de la province, NEUF seulement sont canadiens-français. Comme on le voit les Canadiens d'origine française qui forment la moitié de la population totale du Canada sont représentés dans le conseil par 9 membres sur 34.

« Il y a plus encore; sur ces 9 membres, les campagnes, qui forment bien la très-grande majorité de la population, ne sont représentées que par 4 conseillers canadiens dont 3 sur la rive Sud du fleuve et 1 seul sur la rive Nord! Voilà de la justice égale! C'est au moment où la représentation est ainsi partagée dans notre chambre haute que l'on va y placer encore M. Ferrier de Montréal! Mais il faut tout permettre à ce ministère qui ne peut se soutenir que par des moyens qui réprouvent le bon sens et le bon droit. S'il agissait autrement et qu'il se souvint, on ne saurait que penser du pays et de sa représentation; mais dès qu'un gouvernement est réduit à avoir recours aux expédients de la corruption ou des coups d'état, les amis de la justice doivent prendre courage, car c'est un augure certain que pareil état de choses ne peut se maintenir ni durer longtemps. »

NOUVELLES LOCALES.

M. Draper résigne son siège pour Londres et s'embarque dans le steamer du 16 juin pour l'Angleterre où l'appellent des affaires de succession.

M. MacDonald, le nouveau receveur-général est arrivé en ville, après avoir été reçu par acclamation membre pour Kingston, son adversaire s'étant retiré de la lutte.

Le bruit court qu'une autre tentative a été faite auprès de M. Papineau le commissaire des terres pour lui faire résigner sa place et son siège. M. Gowan serait son remplaçant, mais M. Papi-neau voudrait demeurer dans le bureau des terres quand même, et le ministère a besoin de son vote.

M. Caron a refusé la candidature de Dorchester. Il continuera de siéger dans le Conseil législatif ou ses services peuvent nous être fort utiles.

M. Guillet résigne son siège de Champlain, M. Turcotte parcourt le comté en tous sens, mais nous espérons que les habitants feront leur devoir. Le pays a les yeux sur eux. M. Lanouette, un marchand respectable du comté, sera le candidat libéral.

Nous apprenons avec plaisir la nomination d'Edouard Demers, écuyer, comme Trésorier de la Cité, en remplacement d'A. Ross, écuyer. Le Conseil ne pouvait faire un meilleur choix, la capacité, l'expérience et le caractère de M. Demers étant bien connus.

Il y a eu ces jours passés à Toronto et à Kingston de grands feux. Les pertes sont considérables.

Lord Durham arrivera dans quelques jours à Montréal, avec sa sœur la comtesse d'Elgin qui l'accompagne d'Angleterre en Canada. Ils sont passagers à bord du Britannia.

Les nouvelles de la Grosse-Île disent que l'état des émigrés est affreux. Quelques autres vaisseaux sont arrivés. Le bureau de santé de Québec est très actif à secourir les pauvres malheureux. L'exécutif lui prête toute l'assistance possible.

Un Correspondant du Herald présente un tableau qui doit satisfaire le commerce de Montréal; c'est le taux du fret pour un quart de fleur, du Haut-Canada à New-York, par le Canal Erie, et par Montréal.

Le Côté par le Canal Erie est de 8 chelins, et 18 sous, par Montréal il n'en coûte que 6 chelins, 18 sous. Ce qui fait une différence de 2 chelins en faveur de Montréal. Il suffirait assurément de cette différence pour assurer le Commerce de l'Ouest à Montréal.

La Santé Publique.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la Maison de la Trinité vient de passer un règlement qui oblige tout Bateau à vapeur ou vaisseau qui auront à bord plus de 100 émigrés de les débarquer sur le dernier qui avant d'arriver au Canal de Lachine, au lieu de les débarquer sur les quais comme par le passé. S'il y a des malades ou des morts à bord durant le trajet de Québec à Montréal, les passagers quelconques soit leur nombre devront aussi être débarqués, sur le même quai.

Un journal de London, petite ville que M. Draper représente, mentionne les noms de deux messieurs qui devront briguer la représentation de ce bourg, lorsque la nomination de M. Draper à la place de juge sera devenue officielle. C'est un M. Duggan de Toronto, et un M. Wilson de London. On pense que ce dernier aura l'avantage, vu qu'il est résident dans l'endroit.

Rien de nouveau des Etats Unis.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 31 mai 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer L'honorable Peter McGill, Orateur du Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de l'honorable R. E. Caron, et aussi, Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, dans et pour la dite Province.

Ducre du Greffier de la couronne en Chancellerie Montréal, 2 juin 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général appeler au Conseil Législatif de cette Province Rodrick Matheson, de Perth, écuyer.

Bureau du Secrétaire, Montréal, 2 juin 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire la nomination suivante, savoir: Charles Joseph Chaussegros Del'Or, écuyer pour être Greffier de l'honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, en la place de James Fitzgibbon, écuyer.

Mariages.

En cette ville, mercredi matin, à l'église paroissiale par Messrs Fay curé, J. Wilfred A. R. Masson, etc. fils de feu l'hon. J. Masson à Delle. Ann-Caroline McKenzie, fille de feu l'hon. Rodrick McKenzie de Terrebonne.

En cette ville, mercredi le 2 du courant, par Messrs Fay curé, M. César Coté, à Delle. Elizabeth Amaraux, tous deux de cette ville.

En cette ville, le 31, par Messrs Fay, M. Joseph Thibault de Sasseville, à Delle. Marie-Flavienne Bourdon, tous deux de cette ville.

Deces.

En cette ville, le 3 du courant, après une longue maladie, Delle Marie-Agnès Dupart, âgée de 13 ans.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

UNE Assemblée Générale de tous les Membres de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, aura lieu, conformément à la 16e section des Règlements, LUNDI prochain, le 7 de juin courant dans la grande salle du marché Bonaccours, à sept heures et demi du soir. Tous les membres sont priés d'y assister.

LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur, 4 juin 1847.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ.

UNE assemblée spéciale du comité aura lieu, VENDREDI SOIR, 7 heures dans l'Allée Nord-Est du Marché Bonaccours, afin de prendre les arrangements nécessaires pour assister au corps, DIMANCHE prochain à la PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU, et pour traiter tout autre sujet qui sera mis devant le Comité touchant l'Association.

LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur, 1er juin.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le assigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonaccours. Wm. McDONALD. 1er juin.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erronanga, de la partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHAPEUX qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

—Aussi— Un grand assortiment de robes et de châles, des plus nouveaux patrons 500 Collets et Chemisettes de plus beau tissu à l'Anglaise, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX, Chapeaux, Robans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX.

Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se recommandent rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varannes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vû le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire DE GRANDES AMPLIFICATIONS

à la maison et dépendances. Ils se flatteront que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur changes seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de minuscule. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varannes, 1er juin, 1847.

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises de printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants kid français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à paillette et veste, etc.—Aussi, BOUTONS A VESTE AVEC CROCHET ET FRAISE D'IRIS.

Montréal, 21 mai 1847.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE DE R. FABRE & CIE.

UNE TÊTE

D'ANATOMIE CHIRURGICALE, EN CUIR ROUGE, Publiée par MM. les Drs. Carleaux et Chaillon.

CETTE TÊTE est peinte d'après nature avec beaucoup de soin et fixe sur une planchette légère, etc. PRIX, 28. RUE St. Vincent, no. 3, 4 juin, 1847.

UN NOUVEL ASSORTIMENT DE PARFUMS FRANÇAIS.

EAU de Cologne, 1re qualité, Eau de Lavande ambrée, Eau de Fleur d'Oranger, (Indienne de Polleuler, Elixir odontalgique de Polleuler, Poudre à dent, pomades, huile pour cheveux, Crème d'amandes amères pour la barbe, Extraits d'odeurs pour les mouchoirs, Savons do. etc. etc.

—Aussi— Broses à dent, broses à cheveux, broses à habits. Quelques douzaines de Guêtres françaises, prix, 8c. 04. Chapeaux de soie français à forme basse et large bord. PRIX, 25c. 4 juin, 1847.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES sous-signés expédieront par les steamers du 15 juin, 1er et 15 juillet, des Commandes pour la France, et comme par le passé ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur confier, pour Livres, gravures, cartes géographiques, globes, musique, instruments de chirurgie, de mathématiques, et de toutes autres marchandises françaises. Les articles demandés par le prochain steamer, 15 juin, seront reçus en septembre. E. R. FABRE & CIE.

4 juin 1847.

FROMAGE DE BRUYÈRE.

QUELQUES meules seulement de fromage de Gruyère. Prix, 1s. 3d. par livre. A vendre par E. R. FABRE & CIE. 4 juin, 1847.

A VENDRE.

3000 COTES de Cuir à Semaille de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem Idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 500 Idem Idem inellour Cuir à Harnais.

75 Dnz. Peaux, Veau français, reçues par le Supplia Mollat. Vache crève, Kip, et Vache tendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis. Cuir à palette de toutes sortes. Doubliers, bordures et Baxaines Idem. Cuir à Sello et à Bride, Peaux de Cochon.

Un assortiment général de Carnières de tous genres pour les Selliers, Vernis, etc. J. PRATT & CIE. Montréal, 31 mai 1847.

LES sous-signés reçoivent maintenant son assortiment régulier de QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES.

Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Malacca, Charynna, Montezuma et autres. Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenets. JAMES FOX, No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL.

No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'Habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items like Surtouts, Frocks, Gilets, Habits, etc. with prices.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing custom-made clothing items like Habit de Drap superfin, Pantalons, etc. with prices.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles.

25 BOURG DE MONTREAL

POINT DE SECOND PRIX.

BANQUE D'EPARGNES

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montreal. Bureau des Directeurs.

- W. Workman, President. Francis Hinks, A. Laroque, V. President. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaulieu, Joseph Grouier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 10 Grande rue St. Jacques, à côté de l'Hotel Pottawa.

EXTRAIT.

Table showing account balances and deposits for the bank.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 10, Grande rue St. Jacques, près de l'Hotel Pottawa.

NOUVEAUTÉS

Mr. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver d'une tournée dans les Etats-Unis.

J. E. GUILBAULT, Rue Coté No. 14.

Revue de Legislation et de Jurisprudence.

S. LELIEVRE et F. REAL ANGERS Rédacteurs et Propriétaires.

PARAIT une fois par mois. L'abonnement est de six piastres par année.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 3—Octobre

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, etc., No. 127, Grande rue St. Laurent.

FAITS ATTENTION

TAPIS A L'HUILE, M. A. LAFFAYE, No. 103, Marché à Foins, 1000 verges de Tapis Fleuris.

TAPISSERIES FRANCAISES.

A VENDRE PAR E. R. FABRE & CIE, Rue St-Vincent, No. 3, 15 avril 1847.

A VENDRE DE GRE A GRE.

UNE superbe MAISON en bois, à deux étages, fabriquée et peinte, située dans le faubourg de Québec.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Coté, derrière la banque de Montreal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver d'une tournée dans les Etats-Unis.

On ne paye rien pour voir.

V. CARLISLE, DOREUR.

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec exactitude.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE. On exécute à la bureau toutes sortes d'impressions.

TAPISSERIE. 6000 PIECES DE TAPISSERIE (Papier fleuri pour Chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & CIE.

IMPRIMERIE REVUE CANADIENNE. MONTREAL. ON EXECUTE A GR. PRIX.

AUGMENTER ET A L'INDUSTRIE. AVANTAGES DE LA PUBLI. 20,000 PERSONNES.

A VENDRE, AUX BUREAUX DE LA REVUE CANADIENNE, TROIS PIASTRES.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABRONNES. REVUE DE LA REVUE CANADIENNE.

REVUE De Legislation et de Jurisprudence. AUX MESSIEURS DU BARREAU.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. PREMIERE IMPORTATION de la Saison. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG. GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS.

CHAPRAUX de LONDRES. MAISON DE Chapellerie. Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig. Seront maintenant ouverts tous les jours au public.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINGUENES.

CHAPRAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des gâtes les plus récentes. Ils ont toujours les meilleurs matériaux et de meilleurs ouvriers.

LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE. TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS.

O. DEPENSIER, MARCHAND TAILLEUR, RUE ST-GABRIEL, VIS-A-VIS L'HOTEL DU CANADIEN.

Ed. BOSQUI, EBÉNISTE, MEUBLIER, TAPISSIER, No. 47, Rue Montcalm, Faubourg Québec.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 32 Grande Rue St-Jacques.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, ETC. L. P. BOIVIN, Le Sous-signé vient de recevoir de New-York et de l'Angleterre.

ATTENDRE ACCU! UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité.

Le Bureau de Commerce ayant obtenu la Hulle de la Loi d'Angleterre pour les ASSEMBLÉES sur l'ÉCHANGE.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.